

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 02499

Numéro SIREN : 789 633 674

Nom ou dénomination : 6HAT

Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2024 sous le numéro de dépôt 5756

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si PME innovantes :

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) :

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	SAS 6HAT
Adresse du principal établissement	49 RUE JEAN JAURES 59491 VILLENEUVE D'ASCQ
Adresse du siège social, si différent	
Ancienne adresse en cas de changement	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère	
B - ACTIVITÉ	Si vous avez changé d'activité ☐ Activités exercées :

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - Résultat fiscal					
Bénéfice imposable au taux normal	90 106	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 - Plus-values					
PV à long terme imposables au taux de 19%		Autres PV imposables au taux de 19%		PV à long terme imposables au taux de 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 - Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeune entreprise innovante	☐	Autre dispositif	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bassin urbain à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐					

D - IMPUTATIONS

1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt.	
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité. Total figurant au cadre VII du formulaire n°2066.	

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS	Recettes net. soumises à la contrib. 2,5%
--	---

F - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt du formulaire pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C-I-1) :	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire le formulaire n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt du formulaire n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

G - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

Votre comptabilité est-elle informatisée ?	oui	Si oui, nom du logiciel utilisé :	Plateforme Comptable
CGA	☐	Viseur conventionné	☐
N° d'agrément du CGA		ECF	☐
Nom et adresse :			
- du Comptable :	Société	SARL ARHOLE 300 RUE DU NOIR DEBOUT, ZA DU PARC DE LA CROISSETTE 59242 CAPPELLE EN PEVELE	
- du Conseil :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
- du prestataire :			

Certifié conforme à l'original



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N°2065
Exercice clos le 30/11/2022

Néant ☒

H - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1 - Montant global brut des distributions :	- Payées par la société elle-même - Payées par un établissement chargé du service des titres	
2 - Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le(s) bénéficiaire(s) :		
3 - Montant des prêts, avances, acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		
4 - Montant des autres distributions :		
5 - Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		
6 - Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %		
7 - Montant des revenus répartis	TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)	

I - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) :	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			A titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	A titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		A titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
- SARL - tous les associés - SCA - associés gérants - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit						

J - DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)			
Adresses des autres établissements			

K - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) - Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

① BILAN - ACTIF

Exercice clos le 30/11/2022

Néant ☐

		Brut ①	Amort. provisions ②	Net30/11/2022 ③	Net 30/11/2021 ④
Capital souscrit non appelé	I AA				
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 970	AG 6 300	670	670
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	24 673	AU 20 627	4 045	5 672
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes (2)	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence (2)	CS		CT		
Autres participations (2)	CU	13 223	CV	13 223	13 223
Créances rattachées à des participations (2)	BB		BC		
Autres titres immobilisés (2)	BD		BE		
Prêts (2)	BF		BG		
Autres immobilisations financières (2)	BH	620	BI	620	
TOTAL II	BJ	45 486	BK 26 927	18 558	19 565
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production : - de biens	BN		BO		
- de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)	BX	329 963	BY	329 963	290 737
Autres créances (3)	BZ	41 384	CA	41 384	6 759
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
V.M.P. (dont actions propres)	CD		CE		
Disponibilités	CF	284 974	CG	284 974	308 083
Charges constatées d'avance (3)	CH		CI		
TOTAL III	CJ	656 321	CK	656 321	605 579
Frais d'émission d'emprunts à étaler	IV CW				
Primes de remboursement des obligations	V CM				
Ecarts de conversion actif	VI CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	CO	701 807	IA 26 927	674 879	625 145
(1) Droit au bail		(2) A moins d'1 an	CP	(3) A plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété : Immobilisations		Stocks		Créances	

② BILAN - PASSIF avant répartition

Exercice clos le 30/11/2022

Néant ☐

			Net 30/11/2022	Net 30/11/2021
Capital social ou individuel (1)	(dont versé)	5 000	DA 5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB	
Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence)	EK	DC	
Réserve légale (3)			DD 500	500
Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
Réserves réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	BI		DF	
Autres réserves (dont relat. achat oeuvres orig. artistes vivants)	EJ		DG 98 118	253 425
Report à nouveau			DH	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			DI 76 235	44 692
Subventions d'investissement			DJ	
Provisions réglementées			DK	
TOTAL I			DL 179 853	303 618
Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN	
TOTAL II			DO	
Provisions pour risques			DP	
Provisions pour charges			DQ	
TOTAL III			DR	
Emprunts obligataires convertibles			DS	
Autres emprunts obligataires			DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI		DV	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX 148 818	45 125
Dettes fiscales et sociales			DY 346 208	276 402
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Autres dettes			EA	
Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL IV			EC 495 027	321 527
Écarts de conversion passif		V	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)			EE 674 879	625 145

Renvois :

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
(2) Dont écart de réévaluation libre	ID		
(2) Dont réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	495 027	321 527
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

⑤ IMMOBILISATIONS

Exercice clos le 30/11/2022

Néant ☐

CADRE A - IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations	
						Réévaluation ou mise en équivalence	Acquisitions, apports et virements
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	6 970	KE		KF	
Immobilisations corporelles							
Terrains		KG		KH		KI	
Constructions :		KJ		KK		KL	
- Sur sol propre (dont composants)	L9			KN		KO	
- Sur sol d'autrui (dont composants)	M1			KP		KR	
- Inst. gales., agmt, amgt, constr. (dont composants)	M2			KS		KU	
Inst. tech., matériel et outillage industriels (dont composants)	M3			KV		KW	
- Inst. gales., agencements, aménagements divers		KY	176	KZ		LA	
Autres immos. corporelles :		LB	22 684	LC		LD	1 989
- Matériel de transport		LE		LF		LG	
- Matériel bureau et informatique, mobilier		LH		LI		LJ	
- Emballages récupérables et divers		LK		LL		LM	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL III	LN		22 860	LO		LP	1 989
Immobilisations financières							
Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
Autres participations		8U	13 223	8V		8W	
Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V	620
TOTAL IV	LQ		13 223	LR		LS	620
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG		43 053	ØH		ØI	2 609
CADRE B - IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immos à la fin de l'exercice	Réévaluation ou mise en équivalence
				Virement	Cessions ou mise en équivalence		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DØ	D7
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	6 970
Immobilisations corporelles							
Terrains		IP		LX		LY	LZ
Constructions :		IQ		MA		MB	MC
- Sur sol propre		IR		MD		ME	MF
- Sur sol d'autrui		IS		MG		MH	MI
- Inst. gales., agencements, amgt, constructions		IT		MJ		MK	ML
Installations techniques, matériel et outillage industriels		IU		MM		MN	MO
- Inst. gales., agencements, aménagements divers		IV		MP	176	MQ	MR
Autres immos. corporelles :		IW		MS		MT	24 673
- Matériel de transport		IX		MV		MW	MU
- Matériel bureau et informatique, mobilier		MY		MZ		NA	NB
- Emballages récupérables et divers		NC		ND		NE	NF
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL III	IY		176	NG		NH	24 673
Immobilisations financières							
Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7	ØW
Autres participations		IO		ØX		ØY	13 223
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	2D
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	620
TOTAL IV	I3			NJ		NK	13 843
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		176	ØK		ØL	45 486

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice clos le 30/11/2022

Néant ☒

CADRE A	Déterm. montant écarts		Utilisation marge sup. amortissement			Montant
	Augmentation du montant brut immobilisations ①	Augmentation du montant des amortissements ②	Montant des suppléments d'amortissement ③	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés ④	Montant cumulé à la fin de l'exercice ⑤	Provision spéciale à la fin de l'exercice ⑥
1 - Concessions, brevets et droits similaires						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Installations techniques, matériel et outillage industriels						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
TOTAUX						

CADRE B	
Déficits reportables au 31/12/76 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=

⑥ AMORTISSEMENTS

Exercice clos le 30/11/2022

Néant ☐**CADRE A - SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)**

Immobilisations amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE 6 300	PF	PG	PH 6 300
TOTAL I		RK 6 300	RM	RN	RO 6 300
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions :	- sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	- sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	- installations générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles :	- installations générales, agencements aménagements divers	QD	QE	QF	QG
	- matériel de transport	QH 27	QI 41	QJ 68	QK
	- matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 17 160	QM 3 467	QN	QO 20 627
	- emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II		QU 17 187	QV 3 508	QW 68	QX 20 627
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ON 23 487	OP 3 508	OQ 68	OR 26 927

CADRE B - VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	
	Colonne ①	Colonne ②	Colonnes ③	Colonne ④	Colonne ⑤	Colonne ⑥	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immo. incorp.	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions :							
	- sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	- sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
- inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillages	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immo. corp. :							
- inst. gales, agenc. et am. des const.	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
- mat. de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
- mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
- emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		
						Total général non ventilé (NW - NY)	NZ

CADRE C - MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Exercice clos le 30/11/2022

Néant ☒

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice ①	Augmentations : dotations ②	Diminutions : reprises ③	Montant à la fin de l'exercice ④
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement	3U	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (à détailler)	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires (2)	3X	TM	TN	TO
Provisions pour prêts d'installation	3Y	IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (à détailler)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
(2) Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
Provisions pour risques et charges				
- Litiges	4A	4B	4C	4D
- Garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
- Pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
- Amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
- Pertes de change	4T	4U	4V	4W
- Pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
- Impôts (à détailler)	5B	5C	5D	5E
- Renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J	5K
- Gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R
- Charges soc. et fisc. sur congés à payer	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (à détailler)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation				
- Incorporelles	6A	6B	6C	6D
- Corporelles	6E	6F	6G	6H
- Titres mis en équivalence	02	03	04	05
- Titres de participation	9U	9V	9W	9X
- Autres immo. financières (à détailler)	06	07	08	09
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (à détailler)	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises :				
- D'exploitation		UE	UF	
- Financières		UG	UH	
- Exceptionnelles		UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice				10

⑧ ÉTAT DES ÉCHEANCES, DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Exercice clos le 30/11/2022

Néant ☐

CADRE A - ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN
Prêts (1) (2)	UP		UR	US
Autres immobilisations financières	UT	620	UV	UW
Clients douteux ou litigieux	VA			
Autres créances clients	UX	329 963	329 963	
Créance représent. de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée)	UO			
Personnel et comptes rattachés	UY			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	11 840	11 840	
- Impôts sur les bénéfices	VM			
État et autres collectivités publiques :				
- Taxe sur la valeur ajoutée	VB	27 941	27 941	
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
- Divers	VP			
Groupe et associés (2)	VC			
Débiteurs divers	VR	1 603	1 603	
Charges constatées d'avance	VS			
TOTAL	VT	371 967	371 347	620
Renvois :				
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			VD	
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			VE	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF	

CADRE B - ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à 1 an max. à l'orig.	VG				
Empr. et det. auprès des étab. de crdt à + de 1 an à l'orig.	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	148 818	148 818		
Personnel et comptes rattachés	8C	155 468	155 468		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	81 013	81 013		
- Impôts sur les bénéfices	8E	15 082	15 082		
État et autres collectivités publiques :					
- Taxe sur la valeur ajoutée	VW	81 242	81 242		
- Obligations cautionnées	VX				
- Autres impôts, taxes et ass.	VQ	13 403	13 403		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
Groupe et associés (2)	VI				
Autres dettes	8K				
Dette représent. de titres empruntés ou remis en garantie	ZZ				
Produits constatés d'avance	8L				
TOTAL	VY	495 027	495 027		
Renvois :					
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK	
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés (personnes physiques)				VL	

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Exercice clos le 30/11/2022

Néant ☐

I - RÉINTÉGRATIONS				30/11/2022	
Bénéfice comptable de l'exercice				WA	76 235
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WB	
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4, CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	18 204
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4, CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (Ets à l'IS)	WG	4 011
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles	XX	
Amendes et pénalités	WJ	180	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI				XY	
Impôt sur les sociétés				I7	29 596
Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI	L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées					
Moins-values nettes à long terme : - Imposées au taux de 15 % ou 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				I8	
- Imposées au taux de 0 %				ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs : - Plus-values nettes à court terme				WN	
- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)				XR	
Réintég. div. - Intérêts excédentaires (à détailler)	SU		Zones d'entreprises	SW	
dont :			Quote part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3	
TOTAL I				WR	128 226
II - DÉDUCTIONS				Perte comptable de l'exercice	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.				WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice				WU	
- Imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV	
- Imposées au taux de 0 % (8 % pour les exercices ouverts avant le 01.01.2007)				WH	
Plus-values nettes à long terme : - Imposées au taux de 19 %				WP	
- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
- Imputées sur déficits antérieurs				XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée				WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales					
Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation	2A	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX	
Mesures d'incitation					
Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer				ZY	
Majoration d'amortissement				XD	
Abattement sur les bénéfices et exonérations					
Entreprise nouvelle 44 septies (reprise d'entr. en difficulté)	K9		Zone de dévelop. prioritaire (44 Septdecies)	PB	
Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		Société d'investissements immobiliers cotée	K3	
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		Zone franche urbaine - TE (44 oct. A)	OV	
Bassin d'emploi à redynamiser (44 duo.)	IF		Zone franche d'activités NG (44 quater.)	XC	XF
Zone de revitalisation rurale (44 quinquies)	PC		Bassin urbain à dynamiser (44 sexdecies)	PP	
Entreprises nouvelles (44 sexies)				L2	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)				XS	
Dont déduction exceptionnelle (art.39 dec.)				X9	
Déductions			Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI	
Dont déduction except. (art 39 decies A)	YA		Dont déduction except. (art 39 decies B)	YB	
Diverses			Dont déduction except. (art 39 decies D)	YD	XG
(à détailler)			Dont déduction except. (art 39 decies G)	YL	
Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 decies E)				YH	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y2	
III - RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XI	128 226
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)				XN	128 226
				XO	

⑩ DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Exercice clos le 30/11/2022

Néant ☐

I - SUIVI DES DÉFICITS			
- Restant à reporter au titre de l'exercice précédent (report ligne YK du formulaire n°2058B de l'exercice précédent)	K4		
- Transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		
Déficits : - Imputés (total lignes XB et XL du formulaire n°2058A)	K5		
- Reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
- De l'exercice (ligne XO du formulaire n°2058A)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter		
II - INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		60 267
III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 bis Al. 2 du CGI	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges			
TOTAL	8X		8Y
Provisions pour dépréciations			
TOTAL	9D		9E
Charges à payer			
TOTAL	9K		9L
TOTAL GÉNÉRAL (YN = ZV + 8X + 9D + 9K) et (YO = ZW + 8Y + 9E + 9L)	YN		YO
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

II TABLEAU D'AFFECTATION **DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Exercice clos le 30/11/2022

Néant ☐

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Origines		Affectations	
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD 44 692
Prélèvements sur les réserves	0E	Dividendes	ZE
		Autres répartitions	ZF
		Report à nouveau	ZG
TOTAL I	0F	44 692	TOTAL II ZH 44 692

RENSEIGNEMENTS DIVERS

		30/11/2022	30/11/2021
Engagements			
Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	YQ	
Engagements de crédit-bail immobilier		YR	
Effets portés à l'escompte et non échus		YS	
Détail des postes			
- Sous-traitance		YT	263 714 171 645
- Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > à 6 mois)	J8 420	XQ	51 584 43 426
- Personnel extérieur à l'entreprise		YU	
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	354 520 22 044
- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV	
- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	ST	93 338 61 334
Total du poste correspondant à la ligne FW du formulaire n°5052		ZJ	763 154 298 448
- Taxe professionnelle, CFE, CVAE		YW	2 538 1 595
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS	9Z	24 595 33 367
Total du compte correspondant à la ligne FX du formulaire n°5052		YX	27 133 34 962
TVA			
Montant de la TVA collectée		YY	364 351 275 324
Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	120 205
Divers			
Montant brut des salaires		0B	638 057
Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition		0S	
Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société		ZK	% %
Numéro de centre de gestion agréé	XP	Filiales et participations : liste au n°2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		ZR	Non
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RG	
		RH	
Régime de groupe			
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	Plus-values à 15 %	JK
		Plus-values à 19 %	JM
		Plus-values à 15 %	JN
		Plus-values à 19 %	JP
		Sté mère/filiale ?	JH
		Plus-values à 0 %	JL
		Imputations	JC
		Plus-values à 0 %	JO
		Imputations	JF
		N° SIRET société mère	JJ

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Exercice clos le 30/11/2022

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature des éléments cédés	Date d'acquisition	Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
OPEL CROSSLAND	20/04/2021	176				176

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Nature de l'immobilisation	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
⑥	⑦	⑧	⑨				⑩
OPEL CROSSL.	108	-68	-68				

Renvois

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)

CADRE C : autres plus-values taxables à 19%

Exercice clos le 30/11/2022

Néant ☒ x

à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			☐
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus- values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL						

14 SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Exercice clos le 30/11/2022

Néant ☒

Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)				

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (② + ③ - ④ - ⑤)
		À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

⑮ RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DE COURS

Exercice clos le 30/11/2022

Néant ☒

I - Situation du compte affecté à l'enregistrement de la réserve spéciale pour l'exercice N						
		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 + 2)	3					
Prélèvements opérés :	- Donnant lieu à complément d'IS align="center">4					
	- Ne donnant pas lieu à complément d'IS align="center">5					
TOTAL (lignes 4 + 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - 6)	7					

II - Réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours (art. 39-1-5 du CGI, alinéas 5, 6 et 7)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	Ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

16 DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Exercice clos le 30/11/2022

Néant ☐

DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	11
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 829 902
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	12 255
TOTAL I	OX	1 842 158
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XI	
TOTAL II	OM	3
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	686 656
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	51 164
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	8
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	108
TOTAL III	OJ	737 935
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL GÉNÉRAL (I + II - III)	OG 1 104 227
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 104 227
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE.		
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	du	
Date de cessation	au	
	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Exercice clos le 30/11/2022

Néant ☐

N° SIREN	789633674
Dénomination de l'entreprise	6HAT
Adresse :	
- N°. Type et nom de voie	49 RUE JEAN JAURES
- Code postal	59491
- Ville	VILLENEUVE D'ASCO

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	5 000

Forme juridique			Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)					% de détention		Nb de parts ou d'actions
Adresse :		N° et Voie				Pays	
		Code postal	Commune				

Titre	M	Nom patronymique / Prénom		NETO Davdi				
Nom marital					% de détention	50.00	Nb de parts ou d'actions	2 500
Naissance :	Date	02/06/1983	N° Département	59	Pays FR			
	Commune	TOURCOING						
Adresse :	N° et Voie	49 RUE JEAN JAURES				Pays FR		
	Code postal	59491	Commune	VILLENEUVE D'ASCQ				
Titre	M	Nom patronymique / Prénom		MARTIN Kevin				
Nom marital					% de détention	50.00	Nb de parts ou d'actions	2 500
Naissance :	Date	14/05/1983	N° Département	59	Pays FR			
	Commune	ROUBAIX						
Adresse :	N° et Voie	52 RUE HENRI KOLB				Pays FR		
	Code postal	59000	Commune	LILLE				

18 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Exercice clos le 30/11/2022

Néant ☒

N° SIREN	789633674
Dénomination de l'entreprise	6HAT
- N°, Type et nom de voie	49 RUE JEAN JAURES
Adresse : - Code postal	59491
- Ville	VILLENEUVE D'ASCQ

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise :	
--	--

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse :	N° et voie		Pays
	Code postal	Commune	

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Exercice clos le 30/11/2022

Néant ☒
(page 1/2)

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination	
Adresse	
PME au sens communautaire ☐	
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE	
Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montants des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")	
III - CAS PARTICULIERS	
Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant
Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

Exercice clos le 30/11/2022

(page 2/2)

IV – MÉCÉNAT – Liste des bénéficiaires finaux					
Bénéficiaire			Intermédiaire		
Forme juridique / Dénomination			Forme juridique / Dénomination		
Complément de dénomination			Complément de dénomination		
N° SIREN ou RNA			N° SIREN ou RNA		
N°, type et nom de voie			N°, type et nom de voie		
Complément de distribution			Complément de distribution		
Lieu-dit, hameau			Lieu-dit, hameau		
Code postal / Ville / Pays			Code postal / Ville / Pays		
Montant des dons		Date de versement		Valeur de la contrepartie	

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 30/11/2022

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT			
Forme juridique / Dénomination	SAS	6HAT	
Complément de dénomination			
N° SIREN	789633674		
N° de Téléphone			
Adresse	- N°, Type et nom de voie	49 RUE JEAN JAURES	
	- Complément de distribution		
	- Lieu-dit, hameau		
	- Code postal / Ville	59491	VILLENEUVE D'ASCQ
Référence d'obligation fiscale	IS1	Code activité NAF	6202A

B - IDENTIFICATION DU CONSEIL	
Forme juridique / Dénomination	
Complément de dénomination	

C - RÉGIME FISCAL	
Catégorie fiscale	BI Catégorie fiscale BIC
Régime fiscal	RN régime réel normal
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS Impôt sur les sociétés
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant	

D - PÉRIODES	
Date de début de l'exercice ou période N	01/12/2021
Date de clôture de l'exercice ou période N	30/11/2022
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêt provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	30/11/2021
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

E - MONNAIE	
Code monnaie	EUR

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice clos le 30/11/2022

Produits à recevoir	Montant

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice clos le 30/11/2022

Charges à payer	Montant

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice clos le 30/11/2022

Charges constatées d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice clos le 30/11/2022

Produits constatés d'avance, libellé	Période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit

(art. 219 I b du CGI, art. 46 quater - 0ZZ bis A de l'annexe III)

Exercice clos le 30/11/2022

Identification de la société	
Désignation de la société	6HAT
Numéro SIREN du principal établissement	789633674
Code NAF	6202A
Adresse du siège social si différente :	- N°, Type et nom de voie
	- Complément de distribution
	- Lieu-dit, hameau
	- Code postal / Ville / Pays

I - Résultats de l'exercice	
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a. Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	128 226
b. Dont plus-value nette à court terme	
c. Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d. Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e. Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation (art.39 terdecies -I du CGI)	
f. Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit	
g. Montant maximum exigible au taux réduit : 38 120 € x durée d'exercice en mois / 12	38 120
h. Dont plus-value nette à court terme imposable	
i. Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j. Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -I du CGI)	
k. Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation (art. 39 terdecies -I du CGI)	
TOTAL (h. + i. + j. + k.)	38 120

l. III - Bénéfices soumis au taux normal	(a. - c. - h. - i.)	90 106
---	----------------------------	---------------

m. IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 %	(d. - j. - k.)	
--	-----------------------	--

6HAT

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège Social : 49 RUE JEAN JAURES, 59491 VILLENEUVE D'ASCQ
789 633 674 R.C.S LILLEMETROPOLE

**RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2022
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 MAI 2023**

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 76 235 euros.

L'Assemblée Générale décide l'affectation suivante :

- Au compte " Autres réserves" : 76 235 euros.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Les sommes distribuées au titre des 3 derniers exercices sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*)	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
30 novembre 2021	44 692	40 %	
30 novembre 2020	néant	40 %	
30 novembre 2019	néant	40 %	

(*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme à l'original

Le Président

